

**QUESTION POSEE PAR Madame Agnès SIMONPIETRI
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

Objet : Déchets

Monsieur le Président,

Notre Assemblée, par le biais de l'Office de l'Environnement, a géré et continue de gérer les programmes de financement des investissements relatifs au traitement des déchets, qu'il s'agisse des investissements lourds de création ou réhabilitation de CET, ou des investissements concernant le tri et le recyclage.

L'Office finance notamment directement la mise en place du tri sélectif des papiers, verre et emballages (en général à hauteur de 25 à 40 % du montant total) et ventile le financement des opérations de distribution de composteurs individuels.

Sur le principe, ces opérations sont absolument indispensables pour une gestion intelligente de nos déchets, même si nous estimons qu'elles ne sont qu'une première étape vers un tri plus poussé et la mise en place de la redevance incitative (pesée embarquée) dont le principe permet de « récompenser » financièrement le geste de tri.

Par contre, nous nous inquiétons vivement des modalités pratiques de réalisation des programmes engagés :

En matière de compostage, les modèles de composteurs qui sont distribués ne correspondent absolument pas aux besoins : trop grands pour la moyenne des familles (2 petits composteurs sont bien plus efficaces qu'un grand), mal protégés des insectes, manquant d'aération. Cela pourrait sembler du détail ; mais ces mauvais choix, que nous avons plusieurs fois signalés lors du CA de l'Office, risquent de nous conduire droit à l'échec (les retours réels des opérations déjà commencées semblent d'ailleurs bien inférieurs aux prévisions) ; alors qu'un compostage individuel efficace peut éviter à l'échelle de la Corse la collecte et l'enfouissement de plus de 30 000 tonnes de déchets fermentescibles par an.

En ce qui concerne les containers destinés au tri sélectif, la plupart n'ont pas de système de fermeture, ce qui conduit hélas un certain nombre de nos concitoyens à les ouvrir et à y jeter n'importe quoi, notamment les encombrants ou déchets destinés aux déchetteries, le tout finissant alors en décharge ; assurer une fermeture convenable est le minimum pour que les gens motivés – et ils sont nombreux - puissent continuer à trier, et pour que les lots soient réellement recyclés.

Enfin, dans certaines microrégions, on continue à mélanger le contenu des containers de tri aux ordures ménagères, ce qui décourage évidemment le tri, et plus encore, jette la suspicion sur l'ensemble du système.

Monsieur le Président, notre Assemblée connaît les enjeux du traitement des déchets ; elle a le devoir d'être exigeante sur la mise en œuvre des mesures qu'elle préconise et qu'elle finance : nous souhaitons connaître les procédures de suivi et de contrôle (évaluation ou audit) que vous comptez mettre en place pour vous assurer au plus vite de l'efficacité des programmes en cours et faire rectifier si besoin les actions prévues.

Nous vous remercions